

A.S CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 57 chemin du Vallon des Vaux
06800 CAGNES SUR MER

808 126 353 RCS ANTIBES

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Anthony SALVI,
demeurant 27 avenue Maréchal Joffre, 06160 JUAN LES PINS,
titulaire de 51 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Benjamin-Petrica VOVCIUC,
demeurant 4 rue Jean Bouin, 06800 CAGNES SUR MER,
titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A.S CONSTRUCTION désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.S CONSTRUCTION et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 4 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 57 chemin du Vallon des Vaux 06800 CAGNES SUR MER au 199 chemin du val de Cagne 06800 CAGNES SUR MER, et ce à compter du 1^{er} octobre 2024.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au : 199 chemin du val de Cagne 06800 CAGNES SUR MER."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à CAGNES SUR MER
Le 1^{er} octobre 2024

Anthony SALVI

Benjamin-Petrica VOVCIUC

Anthony SALVI

✓ Certified by  yousign

Benjamin-Petrica VOVCIUC

✓ Certified by  yousign